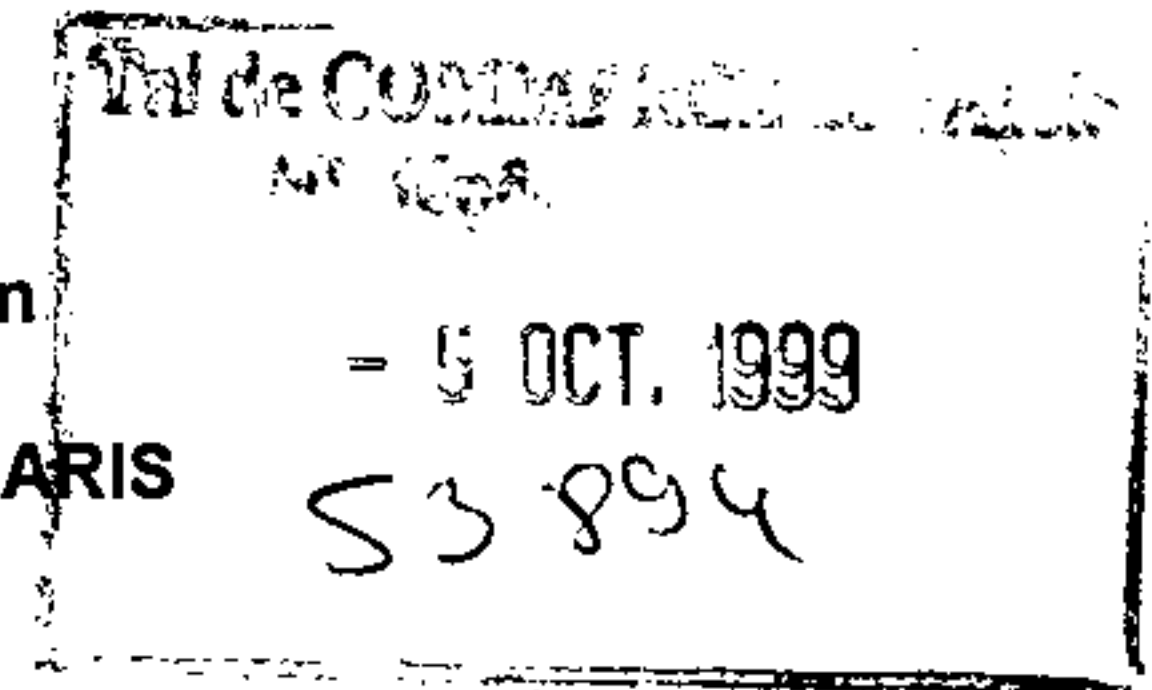


FINANCIERE NATEXIS
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de FRF 2 523 995 400
Siège social : 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS
301 292 959 RCS Paris

65 B 886



Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
du 16 juin 1999

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF

Le 16 juin à 12 heures

au 48 bis, rue Fabert - 75007 PARIS

s'est réuni le Conseil d'Administration de la FINANCIERE NATEXIS.

Etaient présents :

- Monsieur Dominique FERRERO, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Hervé SCHRICKE, Administrateur-Directeur Général
- NATEXIS S.A., Administrateur, représentée par Monsieur Didier FLOQUET
- Monsieur Patrice CROLAIS, Administrateur.

Etaient également présents :

- Monsieur Jean DUHAU, Directeur Général Adjoint
- Monsieur Jean de SEVERAC, Délégué du Directeur Général

Etaient absents et excusés :

- Monsieur Amaury HALNA du FRETAY, Administrateur
- Monsieur Dominique EUGENE, Censeur.

Le quorum étant atteint, les Administrateurs peuvent valablement délibérer.

*

* *

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de M. FERRERO. L'ordre du jour ne comporte qu'un seul point.

Démission d'un Administrateur - Cooptation d'un nouvel Administrateur

Le Président porte à la connaissance du Conseil qu'il a reçu une lettre de démission de son mandat d'Administrateur de M. Amaury HALNA du FRETAY, le 10 juin 1999.

Le Conseil prend acte de cette démission et prie le Président d'exprimer à M. HALNA du FRETAY ses remerciements pour sa participation aux travaux du Conseil.

En remplacement de M. HALNA du FRETAY, le Conseil décide de coopter en qualité d'Administrateur, M. Jean DUHAU, pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Cette cooptation sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. Jean DUHAU remercie le Conseil pour la confiance qui lui est accordée et déclare accepter cette fonction.

Pouvoir pour les formalités

Le Conseil confère tous pouvoirs à M. Jean-René BUREL et à Madame Christine LASKOWSKY aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires nécessaires. A cet effet, le Président lui confère tous pouvoirs pour certifier conformes tous documents, extraits, copies de procès-verbaux, statuts, pouvoirs qui seront notamment déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

*Sans extrait certifié
Conforme
Paris, le 16 Juin 1999
H. Schreier*